

Distr. RESTRICTED
PRS/2010/CRP.16*

ORIGINAL: English/French

SECOND INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Pacific regional seminar on the implementation of the Second International Decade for the Eradication of Colonialism: assessment of decolonization process in today's world

**Nouméa, New Caledonia
18 to 20 May 2010**

STATEMENT

BY THE

Representative of Morocco

* Re-issued for technical reasons

Pacific Regional Seminar
on the Second International Decade for
the Eradication of Colonialism

Noumea, New-Caledonia, 18-20 May, 2010

Statement by Mr Khaddad EL MOUSSAOUI
Representative of CORCAS
Kingdom of Morocco

Mr Chairman,

I wish at the outset to congratulate you on your election as Chairman of the Committee of 24, and I commend the efforts of your predecessor, who has wisely conducted the work of this Committee. I also extend my congratulations to the other Bureau members.

My appreciation is also extended to the authorities of the city of Noumea, for their hospitality and their efforts to ensure a better organization of this meeting.

Mr Chairman,

The holding of this regional seminar in Noumea calls us to pause and reflect on the work of this Committee during the last two decades and the difficulties encountered in this effect.

In this regard, it should be noted here that the Secretary-General of the United Nations, at the opening meeting of the 2010 session of the Committee in February, suggested that the latter should now become more creative through pragmatic and realistic approaches.

Just to go in the direction of the applied creativity, let me make a brief for the benefit of participants on the latest developments concerning the search for a negotiated political solution to the regional dispute over the Moroccan Western Sahara, and give an insight into the creative proposal made, in this regard, by the Kingdom of Morocco.

I would first like to bring to your profound knowledge that I am from the Western Sahara object of your attention, and I come directly from it, to express to you the authentic voice of its population, represented by the "Royal Advisory Council for the Saharan Affairs" (CORCAS), of which I am the Vice-President.

This Council is composed of parliamentarians, advisors, and municipal members of the Chambers of commerce and industry all democratically elected, and representatives of several NGOs and social and political forces, as well as recognized sheikhs and notables, all militating for the construction of their beloved region, the Western Sahara, within the motherland Morocco.

This Council, CORCAS, fully participated in the interior and in various international forums, and continues to do so with strength in seeking a peaceful, just, negotiated and final solution to the conflict surrounding the Western Sahara. So, I come here to express to you today, the voice of the Sahrawi people living within the territory subject to the conflict, as well as those originating in the Sahara, who are sequestered and confined in inhuman conditions, in the camps known as "Refugee camps" on the soil of Algeria.

Proud of this representation, I would like to keep you informed of the latest developments witnessed in the process of finding a negotiated, just and final solution of the conflict, as required by this honourable Committee since its last meeting, by the General Assembly and the Security Council of the United Nations.

Mr Chairman,

The UN Secretary-General and his Personal Envoy continue to pursue their good offices to assist the Parties to the regional dispute over the Moroccan Western Sahara, to make progress towards a negotiated political solution, within the framework of the negotiation process initiated under the auspices of the Security Council.

/1

A breakthrough has been initiated in 2007 to overcome the impasse and the deadlock, with the submission of the "Moroccan Initiative for negotiating an autonomy status of the Sahara region". Such an initiative has been a response to recurring calls launched by the Council to the Parties, asking them to be creative in their search of a negotiated solution.

This initiative, which is democratic in its development, opened in its substance and strategic in its vision, is the result of an extensive process of internal consultations, supplemented by consultations on regional and international levels, to gather views of countries concerned and interested in this regional dispute.

Through this initiative, the Kingdom of Morocco guarantees to the people of my region, the Moroccan Western Sahara, their position and role, without any discrimination or exclusion, to freely play in organs and institutions that provide exclusive democratic management of the Western Sahara internal affairs, through autonomous legislative and executive powers, and resources financial control, in order to develop the region in all areas. Morocco also guarantees them an active participation in the economic and socio-cultural areas within a sovereign Kingdom.

It should be stressed that this initiative is fully in accordance with the international legality, United Nations' Charter and Resolutions of the General Assembly and Security Council, as well as with the right to self-determination.

Mr Chairman,

The adoption of the Security Council's Resolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009) and 1920 (2010), marks a clear break with all previous approaches to settle the Sahara issue.

Indeed, both the Security Council and the General Assembly which endorsed the latter's Resolutions, show unambiguously that all previous approaches have led to the impasse, and thus, they became obsolete because they are inapplicable. These resolutions represent, first, the multiple repository and diverse forms of the principle of self-determination and, secondly, reinforce the centrality of negotiation to reach a mutually acceptable solution to this ongoing conflict.

Particularly, the Resolution 1920, which has been unanimously adopted on April 30th, 2010 by the members of the Security Council, has deeply marked and sealed the route guidance and basic parameters set by the latest Security Council resolutions, which should regulate the follow-up of the political process, and lead the work of the Secretary General's Personal Envoy for that purpose.

This resolution, obviously, confirms the determination of the international community to preserve and strengthen the positive momentum triggered by the submission of the "Moroccan autonomy initiative". It reiterates, once again and forcefully, the positive assessment of the serious and credible efforts of Morocco to break the deadlock, by calling for intensive and substantial negotiations, based on realism and spirit of compromise, taking into account the efforts made since 2006.

This resolution rightly considers that the consolidation of the status quo is not acceptable for the long term, and emphasizes the need to make progress. It, consequently, calls on the Parties and States of the region to cooperate more closely and fully with the UN and with each other to move towards a political solution.

It also calls on the Parties to show greater political will to move ahead, within the context of recognized pre-eminence of the "Moroccan autonomy initiative", through its rich content, its strategic vision, its compliance with the international law, its democratic and open character and its philosophy leading to the logic of compromise and paving the way for the negotiation of a "Third Way" to break the present deadlock.

It should be recalled that the UN General Assembly had adopted by consensus, on December 10th, 2009 the Resolution 64/101 on this issue, supporting the current process of negotiation and underlining the responsibility of the Parties and States of the region to fully cooperate with the UN Secretary-General and his Personal Envoy and with each other, in order to find a solution of political compromise to this issue.

A large number of successive resolutions demonstrates the value of the use of negotiation as the sole means to achieve a mutually acceptable political solution, rejecting the reference to the concept of referendum as the sole and only legal instrument to guarantee the right to self-determination and to solve the controversy on the Sahara.

Mr Chairman,

It is, therefore, important to add to the abovementioned resolutions, the conclusions made by the UN Secretary-General's former Personal Envoy, Mr Peter Van Walsum, to the Security Council in April 2008, and stating that: "The independence of the Western Sahara is an unrealistic and impractical option".

Following the mission of Mr Van Walsum, the UN Secretary-General has named his new Personal Envoy, Mr Christopher Ross, whose mission was ensuring the continuity of the efforts of his predecessor, aiming at working with the Parties and neighbouring States on the basis of the Resolution 1813, in particular, and the aforementioned resolutions, taking into account the progress already made to achieve a final acceptable solution.

In fulfilling its mission, Mr Ross undertook three visits in the region, in February and June 2009 and in March 2010, and convened two informal meetings (in Durnstein, 9-10 August 2009 and in Armonk, 10-11 February 2010).

During these informal meetings, as in the four official rounds held to date, Morocco has shown its goodwill and constructive spirit, by presenting to the other Parties the content and the aim of the autonomy proposal, asking them to enrich this content, in the framework of intense and substantial negotiations.

It should be noted, in this context, that the active and effective participation of the Representatives of the Sahrawi populations (who came from the Sahara) in the discussions during the said meetings, has been of a paramount importance, since it strengthens the pathway chosen by the Kingdom of Morocco towards a full involvement of these populations in the negotiation process, crucial for their future.

The other Parties (Algeria and Polisario) adopted a radical attitude, by standing in contrast to the open and conciliatory position of Morocco, and having no consideration to the appeals of the Security Council and the General Assembly for more creativity, negotiation and spirit of compromise, aiming at breaking such an impasse. Their obstructionist behaviour was characterized by an attachment to rigid positions and to a backward-looking focus on a narrow interpretation of the principle of self-determination, as well as to their persistence to put on the table proposals whose inapplicability or invalidity has been clearly established.

Mr Chairman,

Everyone knows the full involvement of Algeria in creating and maintaining this artificial dispute. Thus, Algiers assumes a historical and enormous responsibility towards the human tragedy, resulting from this conflict created by the Algerian authorities at the end of the Spanish colonial presence in the Sahara, which continues nowadays to be fomented by them.

Furthermore, Algeria which has, Indeed, formed and armed the “polisario” group and still continues to shelter and sustain it, in furtherance of its own aims in the region, has chosen to sacrifice the development of its bilateral relations with Morocco as well as to sacrifice the construction of the great regional grouping, the Arab Maghreb Union, opting for conducting a hegemonic strategy and spreading instability in the region.

For some time, Algeria - seeing its vile strategy disavowed - has entered a new phase and reached a new level of pettiness, by using the noble issue of human rights for biased purposes and trying to infect the Morocco’s record of promotion and defence of human rights in the region.

Given the duplicity of the language of Algeria, I call on the international community to demand a free access in favour of the International Organizations and Non-Governmental Organizations to the Tindouf camps, located on the Algerian territory, in order to carry out checks on the real violations of human rights that are systematically perpetrated in those camps. I also urge the High Commissioner for Refugees to carry out its mandate, namely the census of the populations of the camps and the evaluation and quantification of the authentic basic assistance to be forwarded to these populations. I say clearly that the humanitarian aid that has been generously sent to the Tindouf camps, in recent years, has unfortunately always been, overwhelmingly, diverted for the benefit of the leaders of “polisario” with the blessing of the Algerian government, which cannot deny these diversions exercised on its soil in full view of everyone, as several independent NGOs have already mentioned this fact.

In this regard, this collective situation, unique and dramatic, prevailing in the Tindouf camps, has prompted the UN Secretary-General, to launch for the first time, in his last report S/2010/75 dated April 6, 2010, a call to the international community “to seriously consider the idea of conducting a census of polisario’s refugees, to implement a program of individual interviews”.

For its part, the Kingdom of Morocco has adopted, since the beginning, a clear and coherent position on humanitarian issues, based on the absolute distinction between political and humanitarian aspects of this dispute. Its position is also based on respect of the mandates and frameworks of their respective treatment, and the rejection of any use of the humanitarian situation, that could jeopardize the negotiation process engaged in Manhasset in 2007.

The populations of the Sahara that I represent before you, reject the exploitation by Algeria and the “polisario” of the noble cause of human rights, for questionable purposes, tending to pollute the atmosphere of negotiations and the serious and credible efforts of Morocco manifested in its autonomy initiative for the settlement of such a dispute.

Mr Chairman,

Since the Royal Speech on January 3, 2010, creating the “Advisory Commission on Regionalization”, the Kingdom of Morocco has entered a new process of strengthening its institutional architecture, designed to establish a national advanced model of regionalization, turned towards territorial and democratic good governance.

This regionalization will be based on the following foundations: the commitment to the sacredness of the nation's unity, embodying of the principle of solidarity, the pursuit of harmonization and balance, and the adoption of a wide devolution.

This model will involve all the Moroccan regions, and primarily its southern provinces of Western Sahara. It will draw its specific strengths of the Moroccan Nation, namely: a constitutional, democratic and social monarchy, a historical heritage with its secular achievements in local democracy, as pointed out by His Majesty the King Mohammed VI, in his speech of January 3, 2010: "We will, among other major objectives, place our southern provinces retrieved among the first beneficiaries of the advanced regionalization. Morocco, in fact, cannot remain in stasis, while the enemies of our territorial integrity strive to prevent the UN process to find a political solution acceptable and realistic to the artificial dispute over these provinces. Our solution is based on the autonomy initiative dedicated to the Moroccan Sahara".

Mr Chairman,

Being strong because of the full adherence of the populations of the Western Sahara to which I belong, the Kingdom of Morocco reaffirms its attachment to the process of negotiations, its support to the efforts of the Secretary-General and his Personal Envoy, as well as its determination to pursue its commitments aiming at achieving a political negotiated solution on the basis of the "Moroccan Autonomy Initiative".

Believing firmly in the strengthening of the Security Council's policy guidelines and, particularly, in the clarifications given in the Resolution 1920, the Kingdom of Morocco hopes to see the political process continue in peace, and asks for your support and solidarity.

Morocco also expresses the wish to see the other Parties engaging in intense and substantial negotiations, on the basis of directives reiterated by the Security Council, and giving up their sense of rigidity and blocking, for the promotion of the so-awaited neighbourly good relations, peace and solidarity, which all aim to build a thriving and democratic Maghreb, an active effort in the African development and a credible voice of the different partners in the region.

Thank you Mr Chairman.

Thank you all for your attention.

Noumea, May 19, 2010.

Khaddad EL MOUSSAOUI
Vice-President of the Royal Advisory Council
of the Saharan Affairs (CORCAS).

Séminaire régional du Pacifique de la deuxième Décennie
Internationale de l'élimination du Colonialisme

Nouméa, Nouvelle Calédonie, 18-20 mai, 2010

Déclaration de M. Khaddad EL MOUSSAOUI représentant du
CORCAS,

Royaume du Maroc

Royaume du Maroc

Conseil Royal Consultatif

des Affaires Sahariennes

Rabat



المملكة المغربية
المجلس الملكي الاستشاري
للشؤون الصحراوية
الرباط

Monsieur le Président,

Je voudrais, d'emblée, vous exprimer mes félicitations suite à votre élection à la Présidence du Comité des 24, et saluer les efforts de votre prédécesseur, l'Ambassadeur indonésien Natalegawa, qui a su conduire les travaux de ce Comité avec sagesse. Mes félicitations s'étendent, également, aux autres membres du Bureau.

Mes appréciations s'étendent également aux autorités de la ville de Nouméa, pour leur hospitalité et leurs efforts pour assurer la meilleure organisation de cette réunion.

Monsieur le Président,

La tenue de ce Séminaire régional à Nouméa nous appelle à marquer une pause et mener une réflexion sur le travail accompli par ce Comité durant les deux dernières Décennies et les difficultés rencontrées à cet effet.

A cet égard, il convient de rappeler, ici, que le Secrétaire Général des Nations Unies a, lors de la réunion d'ouverture de la session 2010 du Comité, en février dernier, estimé que le Comité devrait maintenant devenir plus créatif, par le biais d'approches pragmatiques et réalistes.

Justement, pour aller dans le sens de cette créativité demandée, permettez-moi de faire un bref rappel, au bénéfice des participants, sur les derniers développements concernant la recherche d'une solution politique et négociée au différend régional sur le Sahara occidental marocain. Et vous donner un aperçu sur la proposition créative faite à ce sujet par le Royaume du Maroc.

Mais avant de le faire, je voudrais tout d'abord porter à votre haute connaissance que, je suis originaire, et je viens directement de ce Sahara occidental objet de votre attention, pour exprimer devant vous la voix des ses populations authentiques, représentées par le Conseil Royal Consultatif des Affaires Sahariennes (CORCAS) dont je suis le Vice-président.

Ce conseil est composé de parlementaires, de conseillers municipaux et communaux, de membres des chambres de commerce, et d'industrie tous démocratiquement élus, et de représentants de plusieurs ONG et forces politiques et sociales ainsi que des chioukhs et notabilités reconnus, qui militent tous pour la construction de leur chère région : le Sahara occidental unifié avec sa mère patrie le Maroc.

Ce Conseil, le CORCAS, a participé pleinement de l'intérieur, et aux différents forums internationaux, et continue à le faire avec force, dans la recherche d'une solution pacifique, juste négociée et définitive au conflit qui entoure le Sahara occidental. C'est donc la voix des populations Sahraouis qui vivent à l'intérieur du territoire sujet au conflit, ainsi que des originaires de ce Sahara qui se trouvent séquestrés et parqués dans des camps surnommés

« camps de réfugiés » sur le sol de l'Algérie, dans des conditions inhumaines, que je viens exprimer devant vous aujourd'hui.

Fort de cette représentativité, permettez-moi donc, de vous tenir informés des derniers développements qu'a connu le processus de recherche d'une solution négociée juste et définitive de ce conflit telle que demandée par cet honorable Comité depuis sa dernière réunion, par l'Assemblée Générale des Nations Unies et par le Conseil de Sécurité.

Mesdames et messieurs,

Le Secrétaire Général des Nations Unies et son Envoyé Personnel ont continué à poursuivre leurs bons offices en vue d'aider les parties au différend régional sur le Sahara occidental marocain, à réaliser des progrès vers une solution politique et négociée, dans le cadre du processus de négociations, engagé sous les auspices du Conseil de Sécurité.

Une avancée remarquable a été initiée en 2007, pour sortir de l'impasse et du blocage. grâce à la présentation de « *l'initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie de la région du Sahara* », initiative, qui a constitué une réponse aux appels récurrents lancés par le Conseil aux parties leur demandant depuis 2004 d'être créatives dans leur recherche d'une solution négociée.

Cette initiative, démocratique dans son élaboration, ouverte dans sa substance et stratégique dans sa vision, est le résultat d'un large processus de consultations internes, complété par des consultations aux niveaux régional et international afin de recueillir les vues des pays concernés et intéressés par ce différend régional.

Grâce à cette initiative, le Royaume du Maroc garantit aux populations de ma région, le Sahara occidental marocain, leur place et leur rôle, sans discrimination ou exclusion aucune, dans des organes et institutions exclusifs propres, qui assurent une gestion démocratique des affaires internes du Sahara occidental, par le biais de pouvoirs législatif et exécutifs autonomes, et la maîtrise des ressources financières nécessaires pour développer la région dans tous les domaines, et d'autre part, le Maroc leur garantit de participer de manière active, dans les domaines économique, social et culturel du Royaume du Maroc souverain.

Il sied de souligner ici, que cette initiative est conforme à la légalité internationale, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi qu'au droit à l'autodétermination.

Monsieur le Président,

L'adoption des résolutions du Conseil de sécurité 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009) et 1920 (2010), marque une rupture nette avec toutes les approches précédentes pour le règlement de la question du Sahara.

En effet, le Conseil de Sécurité et avec lui l'Assemblée Générale qui a endossé ses résolutions, témoignent sans appel que toutes les approches précédentes, ont mené à l'impasse et partant sont caduques car inapplicables. Ces dernières résolutions consacrent d'une part le référentiel multiple, et les formes diverses, du principe de l'autodétermination, et d'autre part renforcent la centralité de la négociation pour parvenir à une solution mutuellement acceptable à ce différend régional.

La résolution 1920, en particulier, qui vient d'être adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 30 avril dernier, a bien marqué et scellé le tracé des directives et des paramètres fondamentaux prévues par les dernières résolutions du Conseil de sécurité, qui devraient présider à la poursuite du processus politique, et guider l'action de l'Envoyé Personnel du Secrétaire Général pour parvenir à une solution politique.

Cette résolution conforte la détermination de la communauté internationale à préserver et renforcer la dynamique positive, enclenchée par la soumission de l'Initiative marocaine d'autonomie. Elle réitère encore une fois et avec force l'appréciation positive des efforts sérieux et crédibles du Maroc pour sortir de l'impasse, appelant à des négociations intenses et substantielles, sur la base du réalisme et de l'esprit de compromis, en tenant compte des efforts déployés depuis 2006.

Cette résolution considère, à juste titre, que la consolidation du statu quo n'est pas acceptable à long terme et souligne la nécessité de faire des progrès.

Elle appelle les parties et les Etats de la région à coopérer davantage et pleinement avec les Nations Unies et les uns avec les autres pour sortir de l'impasse et progresser vers une solution politique.

Elle appelle les parties à démontrer davantage de volonté politique pour progresser dans la négociation, et ce dans le contexte de la prééminence reconnue de l'Initiative marocaine d'autonomie, de par son contenu riche et substantiel, sa vision stratégique, sa conformité avec la légalité internationale, son caractère démocratique et ouvert, et sa philosophie qui rejoint la logique du compromis et ouvrant le chemin pour la négociation d'une « 3^{ème} voie » qui permettra de sortir de l'impasse.

Il sied une autre fois, de rappeler que l'Assemblée Générale des Nations Unies avait quant à elle, adopté par consensus, le 10 Décembre 2009, la résolution 64/101 sur la question du Sahara, qui soutient le processus de négociation en cours et souligne la responsabilité des parties et les Etats de la région de coopérer pleinement avec le Secrétaire Général et son Envoyé Personnel, et les uns avec les autres, afin de contribuer au progrès vers une solution de compromis politique à cette question.

Un aussi grand nombre de résolutions successives, montre bien la valeur du recours à la négociation comme moyen unique pour parvenir à une solution politique et mutuellement acceptable, et exclut la référence au référendum comme unique et seul outil pour garantir le droit à l'autodétermination et pour le règlement de la question du Sahara.

Monsieur le Président,

Il est important d'ajouter à ce qui précède les conclusions faites par l'ancien Envoyé Personnel du Secrétaire Général l'ONU, M. Peter Van Walsum, devant le Conseil de sécurité en avril 2008, affirmant que « l'indépendance du Sahara est une option irréaliste et irréalisable ».

Suite à la fin de la Mission de M. Van Walsum, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies a désigné son nouvel envoyé personnel, M. Christopher Ross, dont la mission s'inscrit dans la continuité des efforts déployés par son prédécesseur, visant à travailler avec les parties et les Etats voisins sur la base de la résolution 1813, et sur

les résolutions ci-haut citées, en tenant compte des progrès accomplis jusqu'ici en vue d'atteindre une solution juste, durable et mutuellement acceptable au différend du Sahara.

Dans l'accomplissement de sa mission, M. Ross a effectué trois visites dans la région (Février 2009, Juin 2009 et Mars 2010), et a convoqué deux réunions informelles (à Durnstein, 9-10 août 2009, et à Armonk 10-11 Février 2010).

Au cours de ces réunions informelles, comme lors des quatre rounds officiels tenus à ce jour, le Maroc a fait montre de sa bonne volonté et d'un esprit constructif, en présentant aux autres parties, le contenu et la portée du projet d'autonomie et en leur demandant d'enrichir son contenu, dans le cadre de négociations intenses et substantielles.

Il convient de signaler que la participation active et effective des représentants des populations sahraouis, venus de l'intérieur du Sahara, dans les discussions au cours de ces réunions ont été d'une importance primordiale, vu qu'elle conforte la voie démocratique choisie par le Royaume du Maroc, associant pleinement ces populations aux négociations qui sont d'un intérêt crucial pour leur avenir.

Les autres parties (Algérie et polsario) ont adopté, quant à elles, une attitude radicale et un discours en contraste avec la position ouverte et conciliatrice du Maroc, et sans considération aucune aux appels du conseil de Sécurité et de l'Assemblée Générale à la créativité, à la négociation, à l'esprit de compromis et à la recherche de sortie de l'impasse.

Leur attitude obstructionniste a été caractérisée par l'attachement à des positions rigides et passéistes centrées sur une interprétation restrictive du principe de l'autodétermination et leur persistance à vouloir poser sur la table des négociations des propositions dont l'inapplicabilité ou la caducité a été clairement établie.

Monsieur le Président,

La responsabilité de l'Algérie dans la création et le maintien de ce différend artificiel n'est plus à démontrer à quiconque. L'Algérie assume une responsabilité historique et imprescriptible dans la tragédie humanitaire qui résulte de ce conflit qu'elle a créé juste à la fin de la présence coloniale espagnole au Sahara, et qu'elle continue d'attiser.

En effet, l'Algérie qui a constitué et continue d'abriter sur son sol un groupe armé par elle, le polsario, en vue de servir ses visées dans la région, a opté pour sacrifier le développement de ses relations bilatérales avec son voisin le Royaume du Maroc, et pour sacrifier la construction du grand ensemble régional, l'Union du Maghreb Arabe, pour mener une stratégie hégémonique et semer l'instabilité dans la région.

Le comble depuis quelque temps, est que, l'Algérie voyant sa vile stratégie mise à nue, a passé à une nouvelle étape et a franchi un nouveau palier en instrumentalisant la noble question des droits de l'homme à des fins tendancieuses, et en essayant d'entacher le registre du Maroc en matière de promotion et de défense des droits humains dans la région.

Il s'agit là d'une duplicité dans le langage, pour laquelle, j'appelle la communauté internationale à demander un libre accès aux organisations internationales et non-gouvernementales, aux camps de Tindouf, qui se trouvent sur le territoire algérien, afin de procéder à des vérifications sur les réelles violations des droits de l'homme qui y sont perpétrées. J'appelle également le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) à accomplir son

mandat, à savoir, le recensement de cette population et l'évaluation et la quantification authentiques de l'assistance ~~élémentaire~~ à destiner aux populations des ces camps. Je précise que l'aide humanitaire généreuse qui a été destinée au séquestrés au camps de Tindouf ces dernières années, a toujours été, dans sa très grande majorité, malheureusement détournée au profit personnel des dirigeants du polsario, avec la bénédiction du gouvernement algérien qui ne peut nier ces détournements exercés sur son sol au vu et au su de tous, comme ont en témoigné plusieurs ONG indépendantes.

A cet égard, la situation collective, singulière et dramatique qui prévaut dans les camps de Tindouf a incité le Secrétaire Général de l'ONU à lancer, pour la première fois, dans son dernier rapport S/2010/75 daté du 6 avril 2010, un appel à la communauté internationale « *pour réfléchir sérieusement à l'idée de procéder à un recensement des réfugiés du polsario et de mettre en œuvre un programme d'entretiens individuels* ».

Le Royaume du Maroc pour sa part, adopte une position claire et cohérente concernant les questions humanitaires, fondée sur la distinction absolue entre les aspects politiques et ceux humanitaires du différend régional sur le Sahara, position fondée également sur Le respect des mandats et sur les cadres respectifs de leur traitement ainsi que sur le rejet de toute instrumentalisation de la situation humanitaire à même de compromettre le processus de négociations, enclenché à Manhasset en 2007.

En effet, les populations du Sahara que je représente devant vous, rejettent l'instrumentalisation par l'Algérie et le polsario de la noble cause des droits de l'homme, à des fins douteuses, tendant à polluer l'atmosphère des négociations, et les efforts sérieux et crédibles du Maroc, manifestés dans son Initiative d'autonomie, pour régler ce différend.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc est entré, depuis le Discours Royal du 03 janvier 2010, installant la Commission Consultative sur la Régionalisation, dans un nouveau processus de raffermissement de son architecture institutionnelle, tendant à mettre en place un modèle national de régionalisation avancée, tourné vers la bonne gouvernance territoriale et démocratique.

Cette régionalisation se basera sur les fondements suivants : l'attachement à la sacralité de l'Unité de la Nation, la consécration du principe de la solidarité, la recherche de l'harmonisation et de l'équilibre, et l'adoption d'une large déconcentration.

Ce modèle de régionalisation englobera toutes les régions du Maroc, et au premier chef ses provinces du Sahara occidental du sud, et tirera ses atouts des spécificités de la Nation Marocaine, à savoir : la Monarchie constitutionnelle démocratique et sociale, un patrimoine historique séculaire, et ses acquis en matière de démocratie locale, comme l'a souligné Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans son discours du 3 janvier 2010 : « *Nous entendons, entre autres objectifs majeurs, placer nos provinces du Sud récupérées parmi les premiers bénéficiaires de la régionalisation avancée. Le Maroc, en effet, ne peut se cantonner dans l'immobilisme, alors que les adversaires de notre intégrité territoriale s'évertuent à entraver le processus onusien visant à trouver une solution politique réaliste et mutuellement acceptable au conflit artificiel suscité autour de ces provinces, solution fondée sur Notre Initiative d'autonomie, réservée au Sahara marocain* ».

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc, fort en cela de l'adhésion totale des populations du Sahara occidental dont je vous réitère la voix ici, réaffirme son attachement au processus de négociations, son soutien aux efforts du Secrétaire Général et de son Envoyé Personnel, et sa détermination à poursuivre son engagement fort pour parvenir à une solution politique négociée sur la base de l'Initiative marocaine d'autonomie.

Le Royaume du Maroc espère avec le renforcement des directives politiques du Conseil de sécurité et les clarifications apportées par la résolution 1920, voire le processus politique se poursuivre dans la sérénité, et vous demande votre appui et votre solidarité.

Il forme également le vœu, que les autres parties s'engageront dans des négociations intenses et substantielles, sur la base des directives réitérées du Conseil de sécurité, et qu'elles se départissent de leur logique de rigidité et de blocage, en faveur d'un bon voisinage pacifique et solidaire qui vise la construction d'un Maghreb prospère et démocratique, acteur actif dans l'effort africain de développement, et, interlocuteur crédible des différents partenaires de la région.

Merci Monsieur le Président

NOUMEA LE 19 MAI 2010

**KHADDAD EL MOUSSAOUI
VICE PRESIDENT DU CONSEIL
ROYAL CONSULTATIF POUR
LES AFFAIRES SAHARIENNES**